



Fiche d'inscription senior au Tinquex Volley-Ball



Année 2026-2027

Les inscriptions devront être finalisées pour le **8 septembre** afin de pouvoir inscrire les équipes dans les championnats correspondants. Attention à la durée pour les demandes de mutation. Les participations aux matches ne sont possibles que si les licences sont validées par la fédération au moins deux jours avant le match.

Nom : _____ Prénom : _____

Tél portable : _ _ _ _ _ email : _____

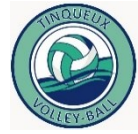
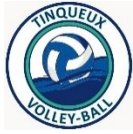
Participations souhaitées : (voir la fiche [catégories d'âges](#))

- | | | | |
|----------------------------------|--------------------------|---|--------------------------|
| Équipes Séniors | ☐ | Équipes M21 | ☐ |
| Loisir hors compétition | ☐ | Dirigeant | ☐ |
| Arbitre FFVB | ☐ | Éducateur Sportif | ☐ |
| Formation arbitrage | ☐ | Formation feuille de match électronique | ☐ |
| Formation entraîneur | ☐ | Formation feuille de match | ☐ |
| Certificat d'Éducateur : CEVB | ☐ | Diplôme Régional d'Entraîneur 1 : D.R.E.1 | ☐ |
| Accueil, Formation, Jeunes : AFJ | ☐ | Diplôme Régional d'Entraîneur 2 : D.R.E.2 | ☐ |
| Aide bénévole ponctuel | ☐ | Encadrement, accompagnement des équipes | ☐ |

Autre : _____

Documents à fournir (voir site internet) :

- Cette fiche d'inscription complétée recto-verso ainsi que la demande de licence signée.
- Le certificat médical ou le questionnaire médical correspondant à votre situation (voir le document demande de licence)
- Votre cotisation et éventuels dons.
- Pour les nouveaux licenciés FFVB : une photocopie de votre carte identité (ou équivalent) ainsi qu'une photo pour la licence.



Montant de la cotisation 2026-2027 :

Adulte « compétition » : ☐ 260 €

Adulte « loisir » : ☐ 190 €

Arbitres et encadrants : ☐ 150 €

Dirigeants et bénévoles : ☐ 90 €

Supplément Assurance option A ☐ 5,40 €

Supplément Assurance option B ☐ 10 €

Don de soutien pour le Tinquex Volley-Ball : _____ €

Coût de mutation : ☐ 50 €

J'effectue mon règlement, pour un total de _____ €

Les bons CAF et les chèques vacances ne sont pas recevables pour le club.

☐ Par virement bancaire : N° de compte _____ (pour le suivi du paiement uniquement, aucun prélèvement ne peut être effectué par le TVB), vous devez effectuer le virement bancaire vers le compte de l'ASSOC. TINQUEUX VOLLEY-BALL dont l'IBAN est FR76 1020 6166 0198 7820 3097 356

☐ Par chèque à l'ordre de " Tinquex Volley-Ball " : Banque _____

N° du chèque _____

Nom du titulaire (si différent) _____

Lors du virement ou au dos de votre chèque, précisez l'adhérent pour lequel vous faites ce règlement.

Cette fiche et l'ensemble des documents est à remettre en main propre au responsable d'équipe ou à un membre du bureau du Tinquex Volley-ball.

Autres remarques ou questions :
